

Inauguration de la Bibliothèque Municipale
Salle des Essarts à Quiery La Motte
Vendredi 10 octobre 2025 à 18h (Canton de Brebières)

- Maire : Frédéric Humez
- Commune de 711 habitants

Le projet en deux mots :

Bibliothèque associative qui devient bibliothèque municipale

Belle dynamique autour de l'équipement : travaux de peinture, achat d'un nouveau mobilier.
Une équipe de bénévoles motivée

Quelles sont les dernières aides à la commune :

- Au 07/10/25 pas de demandes de Farda/ amendes de Police
- 2024 : Pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente Jacques Brel
reçu le 17/06/2024 10 000,00€
- 2022 : Rénovation énergétique de l'école reçu 29/03/2022 17 832,00 soldée
- 2021 : Travaux de réfection de plusieurs chemins communaux et trottoirs 14 996€
Amendes de Police : aménagement d'un carrefour à feux 8 630€
- 2019 : Réhabilitation de la salle François Ansart 51 297€

Eléments de langage possible :

***L'accès aux arts et la culture n'est le privilège d'aucun âge, et d'aucun territoire. Au département du Pas-de-Calais c'est un droit fondamental pour tous !**

- C'est l'association ***Escapades querisiennes*** qui a créée en 2014 cette bibliothèque,
- Suite à un article paru dans la presse locale, la coordinatrice de territoire de la médiathèque de Dainville a contacté l'association pour leur proposer un accompagnement de la Médiathèque départementale.
- Ce service public vous a permis monsieur le Maire, d'obtenir une expertise de qualité et de conseil.
- Vous avez pris la décision que la bibliothèque devienne municipale
- Et de signer une convention « point lecture » avec le département.

***C'est quoi une médiathèque départementale à quoi ça sert ?**

- C'est une compétence obligatoire confiée à tous les départements de France pour organiser la lecture publique dans le département.
- Dans un souci d'efficacité et d'équité territoriale le département du Pas-de-Calais a fait le choix de répartir sur 3 antennes (Dainville, dont vous dépendez ; Lillers pour le bassin minier et Wimille pour le littoral)
- La médiathèque départementale est une bibliothèque au service des bibliothèques du département
- Ses missions : Formation des professionnels et des bénévoles ; prêts de livre, conseil et ingénierie,
- Elle accompagne aux cotés de l'Etat la construction, l'aménagement des médiathèques en incitant les collectivités à mailler leur territoire par la mise en réseau

***Pourquoi c'est important une bibliothèque au cœur d'une commune de 700 habitants ?**

- Un lieu de rencontre, d'échange et de partage, une véritable fenêtre ouverte sur le monde !
- Souvent seul lien de sociabilité au sein d'une commune, parfois service le plus populaire, la bibliothèque d'aujourd'hui n'a plus seulement un rôle culturel ou éducatif, elle est une formidable opportunité de renforcement de la cohésion sociale et crée du lien civique.
- C'est la première offre d'espaces et de service publics d'accès totalement libre : un lieu de loisir, de culture, d'échanges au sein duquel chaque « usager » peut, sans déclamer son identité, avoir service rendu – la bibliothèque- et avoir liberté rendue – l'espace public.
- C'est un lieu complémentaire à l'école communale,
- Une bibliothèque ce n'est pas que ses murs, l'âme d'une bibliothèque nous la devons aux bénévoles qui la font vivre, qui la font respirer et exister grâce à l'humanité déployée.
- C'est un lieu d'animation, ce matin vous n'avez pas hésité à inviter une auteure Laurence Canivet.
- Citation empruntée à Daniel Pennac, l'auteur de *Chagrin d'école* : « **Chaque lecture est un acte de résistance. Une lecture bien menée sauve de tout y compris de soi-même** »

***Nous sommes labellisé « Point Lecture » par la convention qui nous lie ? Et demain quelles sont les perspectives d'évolution ?**

- Le label « Point Lecture » : constitue le point d'entrée de la lecture publique, il contribue à la vie de la commune et propose un accès aux collections. L'accompagnement du département permet de bénéficier d'ingénierie et de conseil, de prêt des collections départementales, d'outils d'animation, de prêt d'œuvres de l'artothèque et de formations pour les bénévoles. Mais aucune subvention.
- Le binôme coordinateur de territoire pour l'Arrageois-Ternois (Sophie DALLA VALLE) et le bibliothécaire-conseil pour les Campagnes de l'Artois et Osartis-Marquion (Romain VERHAGUE) accompagnent les bénévoles : soutien autour d'une opération de désherbage (c'est-à-dire retrait des collections documentaires obsolètes)
- Le « point lecture » est un équipement de proximité offrant des services de qualité à l'ensemble des habitants, le Département accompagne la montée en qualification des équipements existants et cherche à combler les zones blanches. Aujourd'hui, chaque habitant du Pas-de-Calais réside à moins de 15 minutes en voiture d'une bibliothèque.
- Vous pourrez dans quelques temps monter en compétence en devenant « bibliothèque de proximité » à savoir : rayonnement sur la commune et communes limitrophes, reconnue par son dynamisme, création des partenariats de proximité et offre des services réguliers, être en capacité de répondre aux besoins de publics diversifiés.

***Proposition de conclusion :**

Avant de conclure mon propos je tenais à vous faire une confidence. Je suis moi-même dévoreuse de mots, d'histoire romanesque, de littérature, curieuse et avide de connaissances. Mais le livre imprimé demeure pour moi un formidable outil d'apprentissage et d'ouverture au monde. Apprivoiser l'objet livre, accompagner sa prise en main, c'est déjà entrer dans une démarche d'apprentissage et dans ce « goût de la

lecture » sans lequel il ne saurait y avoir des lecteurs demain. Je renouvelle mes sincères remerciements et félicitations à tous les acteurs de ces deux projets.

***Information supplémentaire :**

Quiéry-la-Motte est une commune riche en souvenirs qui ressurgissent au fil du temps. On y découvre, encore maintenant, des traces des diverses époques, marquées :

soit par des personnages tels St Martin, Ste Berthe, Pierre des Essarts soit par des monuments comme l'église, le château de la motte, la chapelle St Roch, le monument aux morts.

ou encore grâce à des découvertes archéologiques de l'ère mérovingienne ou tout simplement dans son environnement.

Le blason de la commune fut officialisé par le conseil municipal en date du 6 juin 1990 sur proposition du Directeur Départemental des Archives du Pas de Calais. Il s'agit de la reproduction des armes de la famille Moreau : d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois mouchetures d'hermine de sable.

En effet, la plus petite des cloches de l'église de Quiéry porte l'inscription suivante : "Je suis à Mr Pierre François Joseph Xavier Moreau écuyer seigneur de Bellaing Bridoux Aulnoy et autres lieux député ordinaire des Etats. Constance je suis nommée par ledit seigneur et par la dame Amélie Constance Joseph Moreau sa soeur épouse de messire François Hiacinthe Duparc chevalier seigneur de Resperes capitaine commandant au régiment de colonel général chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis".